

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 MARS 2026

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MONTCHEVRIER.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : M. Pablo BERNEAU, M. Antoine COLLET, Mme Victoria DENIZIOT, M. Maurice DESRIERS, Mme Simone MONGIS CARRION, M. Bernard FOULATIER, Mme Mallaury TRIGAUD, M. Thomas LETESSIER, Mme Dominique VIGNON et M. Renaud POIRIER.

**Absente excusée** : Mme Séverine CHELOT.

**Absent** : néant.

Mme Séverine CHELOT a donné pouvoir à Mme Dominique VIGNON.

1- La séance a été ouverte sous la présidence de M. Maurice DESRIERS, Maire sortant qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Dominique VIGNON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT),

**11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 11 votants**

### ORDRE DU JOUR

#### **2- ÉLECTION DU MAIRE :**

2.1 - Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, **M. Maurice DESRIERS**, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 - Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Mme Mallaury TRIGAUD et M. Renaud POIRIER**

2.3 - Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin de vote. Le président a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais

il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (art L.65 du code électoral)

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**M. Pablo BERNEAU**, est candidat.

#### **2.4 - Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **11**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages blancs : **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés : **11**
- f. Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

**M. Pablo BERNEAU : 11 voix**

**2.5 - M. Pablo BERNEAU** a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **3 - ÉLECTION DES ADJOINTS :**

Sous la présidence de M. Pablo BERNEAU élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1 - Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 11 votants, FIXE** à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

3.2 - Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le Maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Le Maire a informé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints désignés.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3

La liste d'adjoints se compose comme suit : **M. Antoine COLLET, Mme Dominique VIGNON et M. Maurice DESRIERS**

### **3.3 - Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **11**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages blancs : **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés : **11**
- f. Majorité absolue : **6**

Les candidats figurant sur la liste conduite par **M. Antoine COLLET** ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. **M. Antoine COLLET, Mme Dominique VIGNON et M. Maurice DESRIERS** ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des attributions des différents adjoints.

- **M. Antoine COLLET, 1<sup>er</sup> adjoint**, aura en charge le pilotage et le suivi des travaux de voirie, des espaces communaux, de l'assainissement et de l'urbanisme.
- **Mme Dominique VIGNON, 2<sup>ème</sup> adjoint**, aura en charge le pilotage et le suivi des travaux des bâtiments communaux et du patrimoine.
- **M. Maurice DESRIERS, 3<sup>ème</sup> adjoint**, aura en charge les finances, les budgets et la gestion administrative.

**Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local puis en remet un exemplaire à chaque conseiller.**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :**

Le Procès-verbal de la séance précédente du 10 mars 2026 est adopté, à,  
**11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 11 votants**

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE DIFFÉRENTS SYNDICATS ET ASSOCIATIONS :**

**Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Auzon** : 2 Titulaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets des deux délégués titulaires du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Auzon.

**Mme Dominique VIGNON et M. Bernard FOULATIER** sont candidats.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **11**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés : **11**
- f. Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

Mme Dominique VIGNON : **11 voix**  
M. Bernard FOULATIER : **11 voix**

**Mme Dominique VIGNON et M. Bernard FOULATIER** sont élus délégués titulaires du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Auzon.

**Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry : 2 titulaires et 2 suppléants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets des deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

**M. Pablo BERNEAU et M. Renaud POIRIER** sont candidats pour être titulaires.

**Mme Victoria DENIZIOT et M. Thomas LETESSIER**, sont candidats pour être suppléants.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

**M. Pablo BERNEAU : 11 voix**

**M. Renaud POIRIER : 11 voix**

**Mme Victoria DENIZIOT : 11voix**

**M. Thomas LETESSIER : 11 voix**

**M. Pablo BERNEAU et M. Renaud POIRIER** sont élus délégués titulaires du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

**Mme Victoria DENIZIOT et M. Thomas LETESSIER** sont élus délégués suppléants du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

**Syndicat Mixte de Gestion d'Assainissement Autonome : 1 titulaire et 1 suppléant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome.

**Mme Victoria DENIZIOT** est candidate pour être titulaire.

**Mme Mallaury TRIGAUD** est candidate pour être suppléante

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

**Mme Victoria DENIZIOT : 11 voix**

**Mme Mallaury TRIGAUD : 11 voix**

**Mme Victoria DENIZIOT** est élue déléguée titulaire du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome.

**Mme Mallaury TRIGAUD** est élue déléguée suppléante du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome.

**Syndicat d'Electrification de l'Indre (SDEI) : 1 titulaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire du Syndicat d'Electrification de l'Indre.

**M. Maurice DESRIERS** est candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

a obtenu :

**M. Maurice DESRIERS : 11 voix**

**M. Maurice DESRIERS** est élu délégué titulaire du Syndicat d'Electrification de l'Indre.

**Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région de La Châtre : 1 titulaire et 1 suppléant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région de La Châtre.

**Mme Mallaury TRIGAUD** est candidate pour être titulaire.

**M. Renaud POIRIER** est candidat pour être suppléant.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

**Mme Mallaury TRIGAUD : 11 voix**

**M. Renaud POIRIER : 11 voix**

**Mme Mallaury TRIGAUD** est élue déléguée titulaire du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région de La Châtre.

**M. Renaud POIRIER** est élu délégué suppléant du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la Région de La Châtre.

**Association Soins Infirmiers à Domicile : 2 titulaires et 2 suppléants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets des deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de l'Association de Soins Infirmiers à Domicile.

**Mmes Séverine CHELOT** et **Mme Mallaury TRIGAUD** sont candidates pour être titulaires.

**Mme Victoria DENIZIOT** et **M. Renaud POIRIER** sont candidats pour être suppléants.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

Mme Séverine CHELOT : **11 voix**

Mme Mallaury TRIGAUD : **11 voix**

Mme Victoria DENIZIOT : **11 voix**

M. Renaud POIRIER : **11 voix**

**Mme Séverine CHELOT et Mme Mallaury TRIGAUD** sont élues déléguées titulaires de l'Association de Soins Infirmiers à Domicile.

**Mme Victoria DENIZIOT et M. Renaud POIRIER** sont élus délégués suppléants de l'Association de Soins Infirmiers à Domicile.

**Repas à Domicile** : 2 titulaires et 2 suppléants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets des deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de l'Association de Repas à Domicile.

**Mme Séverine CHELOT et M. Thomas LETESSIER**, sont candidats pour être titulaires.

**Mme Mallaury TRIGAUD et M. Maurice DESRIERS** sont candidats pour être suppléants.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **11**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés : **11**
- f. Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

Mme Séverine CHELOT : **11 voix**

M. Thomas LETESSIER : **11 voix**

Mme Mallaury TRIGAUD : **11 voix**

M. Maurice DESRIERS : **11 voix**

**Mme Séverine CHELOT et M. Thomas LETESSIER** sont élus délégués titulaires de l'Association de Repas à Domicile.

**Mme Mallaury TRIGAUD et M. Maurice DESRIERS** sont élus délégués suppléants de l'Association de Repas à Domicile.

**Correspondant Défense** : 1 titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un Correspondant Défense.

**M. Pablo BERNEAU**, est candidat.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants : **11**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés : **11**
- f. Majorité absolue : **6**

a obtenu :

M. Pablo BERNEAU : **11 voix**

**M. Pablo BERNEAU** est élu Correspondant Défense.

**Correspondant Tempête : 1 titulaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un Correspondant Tempête.

**M. Bernard FOULATIER** est candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

a obtenu :

**M. Bernard FOULATIER : 11 voix**

**M. Bernard FOULATIER** est élu Correspondant Tempête.

**ADAR/CIVAM - Association pour le développement Agricole et Rural (membre du réseau national des CIVAM) Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural : 1 titulaire et 1 suppléant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ADAR CIVAM.

**M. Pablo BERNEAU** est candidat pour être titulaire.

**M. Maurice DESRIERS** est candidat pour être suppléant.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

ont obtenu :

**M. Pablo BERNEAU : 11 voix**

**M. Maurice DESRIERS : 11 voix**

**M. Pablo BERNEAU** est élu délégué titulaire ADAR CIVAM.

**M. Maurice DESRIERS** est élu délégué suppléant de l'ADAR CIVAM.

**Comité National d'Action Sociale - CNAS : 1 titulaire (+ 1 agent)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire du CNAS.

**M. Renaud POIRIER** est candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

a obtenu :

M. Renaud POIRIER : **11 voix**

**M. Renaud POIRIER** est élu délégué titulaire du CNAS.

**Agence Technique Départementale 36** : 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de l'ATD 36.

**M. Bernard FOULATIER** est candidat pour être titulaire.

**Mme Victoria DENIZIOT** est candidate pour être suppléante.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

M. Bernard FOULATIER : **11 voix**

Mme Victoria DENIZIOT : **11 voix**

**M. Bernard FOULATIER** est élu délégué titulaire de l'ATD 36.

**Mme Victoria DENIZIOT** est élue déléguée suppléante de l'ATD 36.

### **NOMINATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS :**

**Commission Électorale** : 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Commission Électorale.

**Mme Simone MONGIS CARRION** est candidate pour être titulaire.

**Mme Séverine CHELOT** est candidate pour être suppléante.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

Mme Simone MONGIS CARRION : **11 voix**

Mme Séverine CHELOT : **11 voix**

**Mme Simone MONGIS CARRION** est élue déléguée titulaire de la Commission Électorale.

**Mme Séverine CHELOT** est élue déléguée suppléante de la Commission Électorale.



**Commission d'étude de marchés : quatre membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets de quatre membres de la Commission d'étude des marchés.

**Mme Dominique VIGNON, Mme Séverine CHELOT, M. Antoine COLLET et M. Thomas LETESSIER** sont candidats.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

**Mme Dominique VIGNON : 11 voix**

**Mme Séverine CHELOT : 11 voix**

**M. Antoine COLLET : 11 voix**

**M. Thomas LETESSIER : 11 voix**

**Mme Dominique VIGNON, Mme Séverine CHELOT, M. Antoine COLLET et M. Thomas LETESSIER** sont élus membres de la commission d'étude des marchés.

**Commission des travaux, de la voirie, des espaces communaux : quatre membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets de quatre membres de la Commission des travaux, de la voirie, des espaces communaux.

**Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Mallaury TRIGAUD, Mme Victoria DENIZIOT et M. Antoine COLLET** sont candidats.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

**Mme Simone MONGIS CARRION : 11 voix**

**Mme Mallaury TRIGAUD : 11 voix**

**Mme Victoria DENIZIOT : 11 voix**

**M. Antoine COLLET : 11 voix**

**Mme Simone MONGIS CARRION, Mme Mallaury TRIGAUD, Mme Victoria DENIZIOT et M. Antoine COLLET** sont élus membres de la Commission des travaux, de la voirie, des espaces communaux.

**Commission des bâtiments et du Patrimoine : quatre membres**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à la désignation par vote à bulletins secrets de quatre membres de la Commission des bâtiments et du Patrimoine.

**Mme Dominique VIGNON, Mme Victoria DENIZIOT, M. Renaud POIRIER et M. Thomas LETESSIER** sont candidats.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	<b>0</b>
b. Nombre de votants :	<b>11</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	<b>0</b>
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages exprimés :	<b>11</b>
f. Majorité absolue :	<b>6</b>

Ont obtenu :

Mme Dominique VIGNON : **11 voix**

Mme Victoria DENIZIOT : **11 voix**

M. Renaud POIRIER : **11 voix**

M. Thomas LETESSIER : **11 voix**

**Mme Dominique VIGNON, Mme Victoria DENIZIOT, M. Renaud POIRIER et M. Thomas LETESSIER** sont élus membres de la Commission des bâtiments et du Patrimoine.

#### **Désignation de référents :**

Monsieur le Maire désigne comme référents :

- **M. Maurice DESRIERS et M. Renaud POIRIER** pour le bulletin municipal
- **M. Renaud POIRIER, Mme Dominique VIGNON, Mme Mallaury TRIGAUD et Mme Victoria DENIZIOT** pour le site Internet
- **Mme Simone MONGIS CARRION** pour le cimetière
- **Mme Dominique VIGNON** pour les associations

#### **INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS :**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

L'indemnité du Maire qui ne nécessite aucun vote est fixée de droit à **28,1%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du **20 mars 2026**.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires soient prévus au budget.

Vu, les arrêtés municipaux en date du **20 mars 2026**, portant délégation de fonctions aux Adjointes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 11 votants,**

- **FIXE**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire à **10,89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour chacun des adjoints, à compter du **20 mars 2026**.

#### **DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui lui est donnée de déléguer au Maire certaines décisions sans en référer auparavant au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote,

**A 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 11 votants DÉCIDE**, de déléguer à M. le Maire pour les affaires suivantes :

1° : Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 €.

2° : Conclure les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres s'y afférentes.

3° : Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

4° : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.

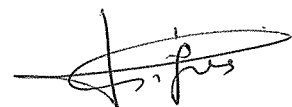
5° : Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6° : Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

7° : Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

La séance est levée à 21H

La Secrétaire  
Mme Dominique VIGNON



Le Maire  
M. Pablo BERNEAU

